



Rapport annuel *2024*

Protestations, prix, politique et fortes pluies

Chères paysannes, chers paysans,

Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à l'année 2024? Les protestations paysannes qui ont secoué toute l'Europe puis la Suisse? Le printemps et l'été humides qui n'ont guère permis de cultiver les champs, d'assurer la protection des cultures ni de récolter au moment optimal? Ou la campagne contre l'initiative biodiversité, un projet que le peuple a une fois de plus balayé sans équivoque? Quelle que soit votre réponse, l'année 2024 a de quoi rester dans les annales.

« La prochaine politique agricole doit se concentrer sur la durabilité économique. »

Les succès ont été nombreux, les défis aussi. Parmi ceux-ci figurait la météo capricieuse. Après plusieurs années exceptionnellement sèches à l'échelle nationale ou du moins régionale, il a plu sans discontinuer en 2024. Les années humides sont généralement synonymes de rendement et de qualité plus faibles, comme le confirme l'agriculteur vaudois Nicolas Heuberger dans le portrait de son exploitation en page 9 du présent rapport. Cependant, la pluie n'est pas la seule entrave à la protection des cultures. L'homologation de nouveaux produits phytosanitaires (PPh) efficaces est à la traîne, alors que la liste d'interdiction des produits existants ne cesse de s'allonger. L'outil digiFLUX, qui doit permettre d'enregistrer l'utilisation de PPh et les flux d'éléments fertilisants, fait aussi parler de lui. Dans ce cadre, il faut davantage de bon sens et un retour à ce qui est raisonnable et réalisable. Pour nous, un nouveau monstre bureaucratique n'est pas une



solution, d'autant plus que la nécessité d'une simplification administrative est manifestement reconnue lorsque le Conseil fédéral nous invite à une table ronde pour en parler.

« Les années humides sont souvent de mauvaises années. »

Les prix à la production ont représenté un autre grand défi. S'ils ont continué d'augmenter, ils ne couvrent pas encore complètement les coûts de production, les dépenses liées à de nouvelles exigences et les risques de culture

croissants. L'ensemble de l'agriculture et plus particulièrement les organisations spécialisées sont appelés à négocier dur. Sans prix rentables, la production alimentaire indigène ne peut être durable. En effet, les exploitations agricoles génèrent quatre cinquièmes de leur revenu grâce à la vente de leurs produits. En 2024, les détaillants ont tour à tour réduit leurs prix, chacun voulant être encore meilleur marché que ses concurrents. Nous surveillerons de près cette tendance extrêmement dangereuse, car elle ne doit en aucun cas entraîner une baisse de prix pour les exploitations agricoles. Les denrées alimentaires ne sont pas chères

en Suisse: un ménage moyen consacre à peine 6,7% de son revenu à l'alimentation. À l'échelle planétaire, il s'agit du niveau le plus bas, que nous devons à nos salaires élevés.

« Nos produits alimentaires sont bon marché malgré des exigences de production élevées. »

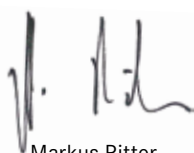
En automne s'est tenue la votation sur l'initiative biodiversité, que le peuple a rejetée d'une manière encore plus nette que celle sur l'élevage intensif de 2022 ou que les initiatives phytos extrêmes de 2021. En fait, nous aurions tout aussi bien pu rester passifs et souligner les objectifs atteints ainsi que le potentiel d'optimisation déjà identifié dans l'agriculture. Cela dit, une telle attitude aurait comporté un certain risque, celui de perdre bien plus que redouté. La PA30+ reste à définir. Celle-ci ne doit pas porter sur la durabilité écologique uniquement, mais plutôt sur la durabilité économique et sociale des familles paysannes. De plus, il s'agit de responsabiliser l'ensemble de la chaîne de création de valeur, y compris les consommateurs. La population peut déjà encourager encore davantage une agriculture particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en adoptant un comportement d'achat adéquat, mais les grands distributeurs, avec leur stratégie de prix bas, ne veulent hélas pas aller dans ce sens.

Dès l'été, l'argent a également préoccupé le Conseil fédéral. Celui-ci s'inquiète de l'augmentation de son déficit. Au lieu de dompter la constante augmentation que connaissent certains postes budgétaires, il a préféré appliquer le principe du moindre effort et économiser un

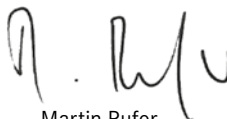
peu partout. Pour l'agriculture, ces économies ont été particulièrement injustes. Voilà plus de 20 ans qu'elle reçoit le même montant, alors que les exigences pour l'obtention des paiements directs ne cessent d'augmenter. Nous nous sommes défendus en conséquence et avec succès jusqu'à présent.

« Nous vous remercions de votre confiance en notre travail. »

Dans le présent rapport, vous trouverez de nombreux autres thèmes qui ont occupé notre association et ses membres en 2024. Aux deux dernières pages, nous nous penchons sur les premiers moments forts de 2025. L'Union suisse des paysans est bien positionnée. La grande confiance que vous nous accordez est la base de notre succès. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. Chères paysannes, chers paysans, soyez sûrs d'une chose: nous continuerons sur notre lancée !



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur

Sommaire

Éditorial	2
Nos activités en 2024	4
L'année agricole	9
En interne	10
Organigramme	11
Les travaux dans les organes	12
Le Comité	13
Les travaux en cours	14

Crédits photos

Union suisse des paysans, Agroscope,
OrTra AgriAliForm, Shutterstock

Notre travail en bref

*Voici une sélection des thèmes qui nous ont occupés en 2024.
Rendez-vous sur notre site web pour un aperçu détaillé des objectifs et
des mesures définis dans le Programme d'activités.*

Conférence de presse de début d'année

Nous avons entamé 2024 par un aperçu de l'année à venir lors de notre traditionnelle conférence de presse de début d'année. Celle-ci s'est tenue cette fois-ci sur l'exploitation agricole de Nadia et Richard Maurer, à Frienisberg (BE). Il y a été question de la baisse des revenus en raison de l'augmentation du prix des intrants et des nouvelles obligations génératrices de frais supplémentaires. C'est pourquoi l'USP a demandé une nouvelle augmentation des prix à la production de 5 à 10%. Les lacunes croissantes en matière de protection des végétaux et l'augmentation des risques de production qui en découlent ont aussi été abordées. Enfin, nous avons parlé de la votation sur l'initiative biodiversité et exposé les motifs de notre refus. La conférence de presse a attiré seize journalistes, y compris les médias en ligne de la SSR.



Protestations paysannes et pétition

Les protestations paysannes qui ont balayé toute l'Europe début 2024 n'ont pas épargné la Suisse. Même si la situation n'est pas comparable en tous points, l'agriculture suisse est confrontée à des problèmes similaires. Les paysannes et paysans indigènes ont attiré l'attention sur ces problèmes dans le cadre d'actions de protestation pacifiques. L'USP a soutenu ce mouvement en lançant une pétition, laquelle a récolté 65 000 paraphes en l'espace de quelques jours. Cette pétition demandait une meilleure reconnaissance des prestations de l'agriculture, des prix à la production rentables, un allègement de la charge administrative et la non-mise à contribution des familles paysannes pour assainir les finances fédérales. La pétition a été remise en personne aux grands distributeurs et au Conseil fédéral.

Prix à la production

L'année 2024 a commencé par des annonces de baisses des prix dans la grande distribution. Une baisse des prix à la production s'est aussi fait pressentir, mais a pu être évitée. L'engagement à tous les niveaux ainsi que la coordination entre les organisations spécialisées et les mouvements de protestation ont permis une augmentation moyenne de 2,2% en glissement annuel des prix indicatifs des céréales panifiables, des pommes de terre, des betteraves sucrières et du lait. La tendance à la hausse observée depuis 2019 s'est donc poursuivie. Malgré les conditions de production très difficiles dans la production végétale et les récoltes parfois mauvaises, la valeur de la production est restée stable dans l'ensemble.

Votation sur l'initiative biodiversité

Le 22 septembre, le peuple a voté sur l'initiative biodiversité, la rejetant sans équivoque par 63% des voix. Une acceptation aurait limité la production durable d'énergie et de denrées alimentaires indigènes, compliqué l'exploitation de la forêt et de l'espace rural pour le tourisme, et rendu la construction plus chère voire impossible en raison de contraintes supplémentaires. L'USP était responsable de la mise en œuvre de la campagne et a également assuré une grande partie des activités et du financement, en collaboration avec les chambres cantonales d'agriculture et d'autres organisations membres. Pour ce faire, elle a utilisé des instruments éprouvés tels que les affiches et les panneaux lumineux dans les espaces payants, la publicité en ligne, les dépliants, le site web, les témoignages numériques ou les drapeaux, les bâches ainsi que les panneaux dans les espaces non payants.





Finances fédérales

Pour rétablir l'équilibre de ses finances, le Conseil fédéral a prévu diverses réductions, y compris dans l'agriculture. Sont concernés le budget agricole 2025, les enveloppes financières agricoles 2026-2029 et l'assainissement général du budget fédéral. En amont des premières délibérations, l'USP a organisé avec l'USPF et la COJA une conférence de presse sur la place Fédérale à Berne. Lors des décisions prises en 2024 et début 2025, la faïtière agricole est à chaque fois parvenue à convaincre une majorité de parlementaires de renoncer aux économies sur le dos des familles paysannes.

Aménagement du territoire

Après plus de dix ans de discussions, le Parlement s'était mis d'accord en automne 2023 sur une révision de la loi sur l'aménagement du territoire pour la construction en dehors de la zone à bâtir. L'objet était un contre-projet indirect à l'initiative paysage, laquelle a par conséquent été retirée. En été 2024, l'administration fédérale a mis en consultation un projet d'ordonnance de mise en œuvre. Dans sa prise de position, l'USP a qualifié cette ordonnance d'inacceptable. La faïtière agricole se montre particulièrement critique à l'égard de l'objectif de stabilisation et de l'absence de priorité accordée à l'agriculture dans la zone agricole. La version finale de l'ordonnance devrait paraître au plus tôt à la mi-2025.

Trajectoires de réduction

Les trajectoires de réduction adoptées par le Parlement exigent une réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi qu'une diminution des pertes d'éléments fertilisants d'ici à 2030. Un premier bilan intermédiaire de la Confédération a montré que la situation évoluait dans la bonne direction. Il existe toutefois un grand besoin d'agir, en particulier en ce qui concerne la protection des cultures. L'USP s'est battue pour une mise en œuvre pratique et simple des mesures encore en suspens, en particulier digiFLUX. En 2024, le Parlement a définitivement classé sans suite l'objectif de réserver 3,5% des terres arables à la promotion de la biodiversité.

Activités en faveur de la biodiversité

Avec le soutien de Coop, l'USP a lancé la campagne « 1000 pour la biodiversité ». Cette campagne a permis la revalorisation des surfaces de promotion de la biodiversité existantes de toute la Suisse par 1000 nouveaux arbres ou petites structures telles que des tas de branches ou de pierres et la création de nouveaux habitats. Nous avons également mis à jour et numérisé notre magazine ZOOM sur la biodiversité. Dans cette publication, il est montré comment les exploitations agricoles favorisent la biodiversité, où elles se situent par rapport à la réalisation des objectifs et dans quel secteur il est encore possible d'intervenir. Enfin, nous avons organisé cet été une conférence de presse dans la ferme de Reto et Yvonne Pfister, à Bözen (AG), pour présenter à l'aide d'exemples concrets les prestations de l'agriculture en faveur de la biodiversité. L'intérêt des médias était grand, notamment en raison de la votation sur l'initiative biodiversité en automne.



Maladie de la langue bleue

À partir de fin août, la maladie de la langue bleue s'est propagée à toute allure. À la fin de l'année, elle avait touché plus de 2000 exploitations. Ce sont surtout les moutons qui ont souffert de symptômes graves et parfois mortels. Chez les bovins, la maladie a surtout entraîné des pertes de production et des fausses couches. L'USP a donc fait pression pour l'homologation d'un vaccin. La Confédération a finalement émis une décision générale permettant l'utilisation de vaccins déjà autorisés dans l'UE. En outre, le Parlement a décidé d'allouer 10 millions de francs pour leur acquisition. La vaccination permet d'éviter non seulement des pertes économiques considérables, mais aussi la souffrance des animaux.



Ordonnances relatives au mini-paquet sur la PA22+

Certains éléments judiciaires de la PA22+, suspendue en 2021, ont fait l'objet de propositions de mise en œuvre au niveau des ordonnances. L'USP a pris position dans le cadre de la procédure de consultation. Elle est par exemple parvenue à faire abandonner l'obligation pour les exploitations de livrer leurs données comptables. Par ailleurs, il a été possible de reporter à 2028 la fusion des projets de mise en réseau et de qualité du paysage et de trouver une solution réalisable pour la couverture sociale obligatoire des conjoints travaillant sur l'exploitation.

PA30+

Sur la base de l'enquête menée auprès des familles paysannes en automne 2023, l'USP a élaboré un rapport stratégique relatif à la PA30+ et l'a soumis à la CSA pour approbation. Ce rapport a ensuite servi de base aux discussions avec l'OFAG à l'occasion de diverses réunions. L'USP demande que des mesures soient prises sur le marché, dans la protection douanière, dans le commerce de détail ainsi que dans le système des paiements directs en vue d'améliorer la durabilité économique et sociale, et de simplifier l'administration.



Problématique du loup

La croissance des populations de loups complique de plus en plus la garde d'animaux de rente. Malgré les premières régulations proactives et l'abattage de canidés problématiques, le nombre de loups et de meutes a continué d'augmenter. Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la chasse, l'USP s'est engagée pour des conditions permettant de réduire les populations de loups à un niveau supportable ainsi que pour une solution à la problématique des castors. À la fin de l'année, le Parlement a accordé quatre millions de francs supplémentaires pour des mesures d'urgence.

Énergies renouvelables

En 2024, le peuple a accepté la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi permet de développer les énergies renouvelables et de promouvoir les installations solaires et de biogaz dans le secteur agricole. L'USP s'est engagée en faveur d'une acceptation de la loi puis, lors de sa mise en œuvre, d'une optimisation ciblée sur les besoins spécifiques de l'agriculture. Dans ce cadre, les réglementations de la rétribution, la protection des terres cultivables ainsi que la promotion du biogaz et de la production d'énergie décentralisée étaient au cœur des débats.

PFAS

Les PFAS sont des composés chimiques à longue durée de vie. En raison de leurs propriétés, elles entrent dans la composition de très nombreux produits partout dans le monde. En 2024, elles ont fait l'objet d'une forte médiatisation en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles teneurs maximales et du dépassement de celles-ci lors de contrôles dans la viande indigène. L'USP s'est engagée pour une procédure coordonnée au niveau national et une communication claire que la faute n'incombe pas à l'agriculture. La faïtière agricole continue de travailler sur les bases juridiques réglant l'indemnisation des exploitations concernées.



Changement climatique

Souvent trop sec, parfois trop humide, davantage de grêle, de fortes tempêtes... Les familles paysannes souffrent de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes découlant du changement climatique. L'USP s'est engagée en faveur de conditions cadres permettant aux exploitations de s'adapter au mieux à la situation, comme le soutien financier pour développer les assurances de protection des récoltes. De plus, la faïtière agricole a numérisé et mis à jour son magazine ZOOM « L'agriculture face au changement climatique » ainsi que d'autres documents de base sur le sujet.

Accords de libre-échange

En 2024, le Conseil fédéral a conclu des négociations de libre-échange avec l'Inde, la Thaïlande et le Kosovo. Des négociations étaient en cours avec le Chili et l'Ukraine pour actualiser les accords existants. L'USP a accompagné ces négociations et s'est engagée avec détermination auprès de la Confédération pour qu'aucune concession ne soit faite sur les produits agricoles sensibles et que les possibilités d'exportation des spécialités fromagères soient améliorées. La faïtière agricole a poursuivi ce même objectif lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Abu Dhabi. La révision de la loi sur les douanes et la consultation sur la déclaration des méthodes de production interdites en Suisse ont constitué d'autres points forts de la politique commerciale.





Révision de la formation initiale

Fin 2024, la révision de la formation initiale CFC a franchi une étape importante: après les dernières optimisations suite à la consultation externe, le comité de l'OrTra AgriAliForm a approuvé la nouvelle ordonnance sur la formation ainsi que les plans de formation. Les documents de mise en œuvre étaient eux aussi en grande partie prêts, tout comme la révision de la formation des agropraticiens AFP: les profils de qualification avec les compétences opérationnelles ainsi que les plans de formation étaient disponibles. À partir de 2027, il n'existera plus que deux spécialisations pour les agropraticiens AFP: agriculture et cultures spéciales.

Taxes incitatives

Les taxes incitatives sont évoquées par différents acteurs comme un élément de la future politique agricole. L'USP a détaillé les chances et les limites de ces taxes dans une fiche d'information. Elle y a conclu que les taxes incitatives ne tiennent pas leurs promesses et qu'elles renchérissent en premier lieu la production. Une enquête menée par l'USP début 2024 a en outre montré qu'entre 70 et 80% des chefs d'exploitation interrogés s'opposaient aux taxes sur les agents de production tels que le fourrage, les engrais ou les produits phytosanitaires.

Production végétale

La pression pesant sur la production végétale s'accroît. La culture des fruits, des pommes de terre ou du colza est de plus en plus difficile en raison des nombreuses lacunes dans la protection des végétaux. Sans oublier l'apparition de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies. Pour relever les défis posés à la protection des végétaux, l'USP a analysé la situation au sein d'une taskforce spécialement créée à cet effet. Les possibilités de protection manquantes et les mesures correspondantes ont été définies pour plus de 100 indications. La mise en œuvre des mesures sera poursuivie.

Simplification administrative

Moins de bureaucratie était l'une des revendications les plus souvent citées dans les protestations agricoles au début de l'année. Qui plus est, la simplification administrative est un objectif de la PA30+. L'USP a donc institué un groupe de travail pour discuter des orientations possibles avec des représentants de l'agriculture, des cantons ainsi que des organisations de contrôle et de label. En novembre, une autre table ronde a eu lieu avec le conseiller fédéral Guy Parmelin sur la simplification du système de contrôle. Les résultats du groupe de travail ont pu y être directement présentés. Les travaux se poursuivront en 2025.



Aperçu de tous les objectifs et de toutes les mesures définies dans le Programme d'activités :



Pour suivre notre actualité, abonnez-vous à notre newsletter ou à notre groupe WhatsApp :



Fortes pluies

La vente directe a permis à la famille Heuberger de réduire sa dépendance vis-à-vis du commerce. Les cultures ayant été compliquées en 2024, cette liberté s'est révélée salvatrice. Ce sont les pommes de terre et les pommes qui ont le plus souffert du temps pluvieux et connu des pertes importantes.

Le soleil brille à travers les baies vitrées et fait resplendir les légumes frais aux mille et une couleurs. Le magasin de ferme de la famille Heuberger à Signy (VD) invite par sa diversité à faire ses emplettes. L'offre des Heuberger comprend surtout des denrées issues de leur production (légumes, fruits, viande, vin), mais aussi des produits laitiers et d'autres aliments des exploitations environnantes. Il y a beaucoup de va-et-vient, la caissière a fort à faire. Mais ce succès renferme beaucoup de travail et, en 2024, une grande frustration. « Avec toute cette pluie, c'était très difficile », soupire Nicolas Heuberger.

Mildiou de la pomme de terre, tavelure et taches

Les différentes pommes de terre sur l'étalage dissimulent une sombre réalité : les Heuberger ont perdu environ un quart de leur récolte. Ils réalisent près de la moitié de leur chiffre d'affaires avec la vente directe, l'autre moitié avec la vente au commerce de gros. Là, les exigences de qualité sont élevées. L'exploitation cultive près de 11 ha de pommes de terre, dont une grande partie de variété précoce. En 2024, la plantation, l'entretien et la récolte ont posé problème, car il a plu sans discontinuer. « Une perte d'environ 25 000 francs suite à un rendement et une qualité moindres, et beaucoup plus de travail », estime Nicolas. La situation des pommes était encore pire. L'exploitant s'attend à une perte trois fois plus importante que les pommes de terre en raison de la tavelure et des taches : « J'ai dû ressemer une partie des betteraves sucrières, car les jeunes plants qui avaient poussé ont tous été dévorés ». Le raisin s'en est étonnamment bien sorti, donnant au final un bon millésime.

Malgré les défis rencontrés en 2024, Nicolas a repris début 2025 les 65 ha de cultures spéciales et de grandes cultures, les 60 porcs et les 200 poules pondeuses ainsi que l'engraissement de bœufs que gère l'exploitation de son père. Celui-ci continue de travailler pour lui en tant qu'employé. Les grands-parents eux aussi donnent encore un coup de main. Originaires de l'Emmental, ils sont venus s'installer jadis au bord du Léman. Les membres de la famille continuent de parler le Bärndütsch entre eux. Douze employés fixes ainsi que jusqu'à quinze saisonniers supplémentaires en automne prêtent main forte.

Des prix pour couvrir les risques

En tant que jeune professionnel, Nicolas s'est tenu à l'écart des protestations paysannes de début 2024. Il se considère comme un entrepreneur. Sa principale préoccupation : des prix à la production rentables qui couvrent les risques de culture croissants. La vente directe lui permet



Dans le magasin de ferme des Heuberger, rien ne laisse deviner les difficultés que connaît la production.

d'atteindre cet objectif, tout en restant compétitif face aux grands distributeurs : « En moyenne, nous sommes meilleur marché. Notre clientèle apprécie surtout la fraîcheur. » Pendant la crise du coronavirus, son magasin n'a pas désempé. Depuis, les choses se passent toujours aussi bien : « Notre chiffre d'affaires a augmenté de 20 %. »

Nicolas souhaite une plus grande cohésion dans le secteur : « Souvent, ce sont les exploitations elles-mêmes qui se compliquent la vie en évitant par exemple les négociations ou les prix indicatifs. » Sur le plan politique, il faut selon lui deux choses : remettre l'accent sur la production alimentaire indigène durable et redéfinir un prix contraignant pour chaque exigence supplémentaire. « Dans le magasin, la clientèle me témoigne une grande confiance et une grande estime pour notre travail », confie Nicolas. Dommage que ce ne soit pas le cas dans le commerce.

Aperçu de l'année agricole
(résumé de AGIR) :



L'USP en quelques chiffres

Effectif en personnel

Au 31 décembre 2024, l'USP occupait 126 personnes, dont 47 à plein temps. Parmi elles, neuf étaient en formation d'employée de commerce. Les femmes représentaient 63% de l'effectif. Viennent s'ajouter les quelque 270 personnes employées par le groupe Agrisano.

Revue de direction et analyse des risques

Les thèmes prioritaires pour l'agriculture et internes à l'USP que l'AD avait approuvés en 2023 ont servi de repères pour l'exercice 2024. L'USP a réussi à atteindre la plupart de ses objectifs, comme l'a montré la revue de direction réalisée début 2025. Les objectifs fixés et les résultats atteints par thème prioritaire et par tâche spéciale en 2024 sont disponibles en ligne. Dans le cadre de son analyse des risques, l'USP s'est intéressée non seulement au contexte général (société, politique, commerce, consommation) et aux effets potentiels de celui-ci sur elle-même, mais aussi au contexte interne (secrétariat, organes, organisations membres et familles paysannes).

Révision des comptes 2024

Conformément aux dispositions légales et à la décision de la CSA, la révision a été effectuée par BDO AG (Aarau) ainsi que par l'organe de révision interne, composé d'Urs Werder (membre du comité des PSL), de Sébastien Pasche (délégué de Prométerre) et de Raphael Felder (directeur de la Chambre lucernoise d'agriculture).

Évaluation économique

L'USP finance deux tiers de ses charges par la facturation de services et par des recettes internes. La surface agricole utile sert de base pour le calcul des contributions à la surface, que l'USP perçoit par l'intermédiaire des chambres cantonales d'agriculture. Le total de ces contributions s'élève actuellement à près de 3,7 millions de francs. Depuis 2018, les contributions liées aux produits sont soumises à une nouvelle clé de répartition. Cette clé est recalculée tous les quatre ans et tient compte de la part actuelle de chaque secteur de production dans la production finale. La CSA a fixé, sur la base des années 2018-2020, les cotisations pour la période 2022-2025. Le montant total des contributions liées aux produits est actuellement inférieur à l'objectif de 2,27 millions de francs à cause de l'absence du secteur maraîcher. L'encaissement des contributions de l'économie animale, assuré par Identitas SA sur la base d'un mandat, continue de faire ses preuves. Pour la première fois en 2024, Identitas a encaissé les contributions des surfaces d'estivage en fonction du nombre de pâquiers normaux. Dans le plan financier des années à venir, il est souligné qu'une gestion stricte des coûts, la participation de toutes les filières, le développement de nouvelles sources de revenus ainsi que la remise en question des prestations fournies sont nécessaires pour maintenir l'équilibre financier.

Extrait des comptes annuels

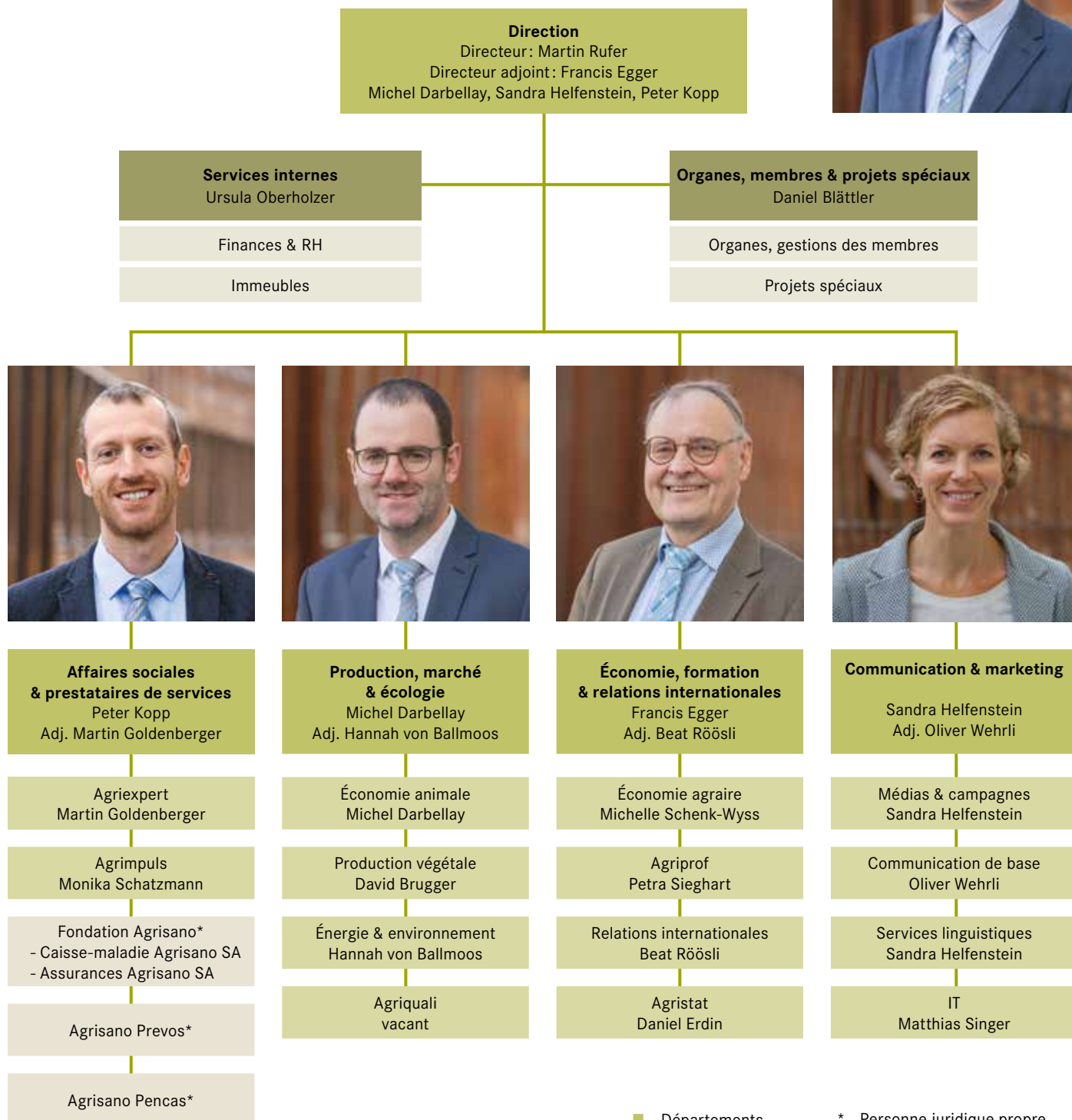
Compte de résultat

	2024	2023
Contributions	6 173 708	5 997 488
Subsides provenant de fonds	430 000	180 000
Produit des services	8 806 425	8 675 108
Revenus immobiliers	465 517	437 060
Autres produits	1 386 003	1 427 431
Produit net des livraisons et des prestations	17 261 653	16 717 087
Charges d'exploitation	-3 660 880	-2 663 516
Résultat brut	13 600 773	14 053 571
Charges en personnel	-10 701 846	-11 034 925
Autres charges d'exploitation	-2 801 537	-2 828 759
Amortissements	-221 254	-188 334
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-123 864	1 553
Résultat financier	-421	1 925
Résultat exceptionnel, unique ou hors période	181 659	50 696
Impôts directs	-3 950	-1 610
Déficit/bénéfice	53 424	52 564

Bilan

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs		
Actif circulant	6 543 626	5 678 620
Actifs immobilisés	8 867 924	8 968 995
Actif des fonds	17 377 076	16 006 580
Total	32 788 626	30 654 195
Passifs		
Capital étranger à court terme	2 686 555	1 803 937
Capital étranger à long terme	12 547 253	12 719 360
Actif des fonds	17 377 076	16 006 580
Capital de l'association	177 742	124 318
Total	32 788 626	30 654 195

Le secrétariat de l'USP



Tous les collaborateurs
de l'USP:



- Départements
- Divisions
- État-major
- Fondations et SA

* Personne juridique propre,
pas soumise directement à
la direction opérationnelle

État 31.12.2024

« Former pour l'avenir »

La formation professionnelle dans l'agriculture est en pleine mutation. Entretien avec Jakob Lütolf, membre du Comité et président de la commission de la formation professionnelle, sur les nouveautés et sur ce qui attend les apprentis et les entreprises formatrices.

La révision de la formation initiale est dans sa phase finale.

Quelles seront les nouveautés ?

La future formation initiale reflétera les évolutions sur les exploitations et le changement des exigences envers les professionnels. Il y aura quatre CFC différents dans le champ professionnel de l'agriculture. Dans le métier d'agriculteur/trice, les deux premières années d'apprentissage constitueront un tronc commun. Les troisième et quatrième années permettront de se spécialiser. L'AFP connaîtra aussi des changements mineurs.

Quels seront les métiers du futur champ professionnel de l'agriculture ?

Les professions de maraîcher/ère et d'arboriculteur/trice seront maintenues. Le CFC d'aviculteur/trice deviendra une orientation du métier d'agriculteur/trice. En outre, nous fusionnerons les formations de viticulteur/trice et de caviste en un CFC de viniculteur/trice. Les personnes suivant une formation d'agriculteur/trice pourront se spécialiser dans l'élevage bovin, l'élevage porcin, l'aviculture, les grandes cultures, la production végétale biologique ainsi que l'économie alpestre et l'agriculture de montagne. La durée minimale de l'apprentissage restera de trois ans. Une quatrième année et donc une deuxième orientation donneront lieu à un second CFC.

Y aura-t-il aussi de nouvelles priorités en matière de contenu ?

Nous parlerons de compétences opérationnelles, la structure sera donc différente pour toutes les professions. De nouveaux sujets comme le *smart farming* ou la numérisation seront aussi abordés. Une place relativement importante sera accordée à la fertilité des sols, aux tenants et aboutissants d'une production alimentaire durable et à la sécurité. C'est pourquoi les cours interentreprises passeront de huit à douze jours. Ils couvriront l'utilisation de véhicules élévateurs et de tronçonneuses ou le permis de traiter. Les connaissances de base en gestion d'entreprise feront aussi partie de la formation initiale, sans concurrencer le contenu de la formation professionnelle supérieure. Pour les chefs d'exploitation, j'estime qu'une formation continue reste juste et importante.

Quand le nouveau système entrera-t-il en vigueur ?

Les premiers apprentis débiteront leur formation selon le nouveau système à la rentrée 2026. Les premiers diplômes seront délivrés en été 2029. Pour l'AFP de deux ans, l'entrée en vigueur est prévue en 2027.

Comment inciter les jeunes agriculteurs à suivre une quatrième année d'apprentissage ?

Tout le monde ne sera pas obligé de faire une quatrième année. Pour ceux qui ont une ferme avec une branche d'exploitation, trois ans suffiront. Il est important que ceux qui ont plusieurs cordes à leur arc acquièrent en quatrième année les connaissances nécessaires à la gestion de leur exploitation. À cet effet, il faut aussi de bonnes conditions cadres. Le salaire d'un apprenti devra correspondre à environ 60% du salaire d'un jeune diplômé, soit à environ 2600 francs. La quatrième année pourra en outre être comptée dans la formation professionnelle supérieure.



Jakob Lütolf forme aujourd'hui son 30^e apprenti sur son exploitation.

Qu'est-ce qui changera pour les entreprises formatrices ?

Pas grand-chose pendant les deux premières années d'apprentissage. La nouveauté est que l'école sera répartie de manière linéaire sur les trois années d'apprentissage, à raison de 500 leçons par an. Cette répartition pourra varier d'un canton à l'autre. Pour la troisième et la quatrième années, les entreprises formatrices devront indiquer les orientations qu'elles offrent. À cet effet, elles seront tenues de respecter des normes minimales édictées par orientation. La quatrième année d'apprentissage devrait permettre de drainer un plus grand nombre d'apprentis.

Comment se spécialiser en agriculture bio dans le nouveau système ?

Les connaissances bio seront intégrées dans toutes les professions, de nombreuses méthodes conviendront également à la production intégrée ou à l'agriculture raisonnée. Dans le domaine de la production végétale, il existera une spécialisation distincte pour l'agriculture bio.

Qu'en est-il de la formation professionnelle supérieure ?

Le processus ne fait que commencer. La formation devra s'adapter à l'évolution de la formation initiale. L'objectif est d'être prêt pour l'été 2029, afin que les jeunes diplômés de la formation initiale puissent profiter sans interruption du nouveau système.

Que retiendras-tu de cette révision ?

La révision a été un processus participatif et a donc duré longtemps. Nous avons toujours besoin de revenir sur certains points, car les avis divergeaient. Quoi qu'il en soit, nous disposons à présent d'un système qui tient la route et qui bénéficie d'un large soutien. De mon point de vue, il est essentiel que la formation professionnelle reste en phase avec son temps.

En savoir plus sur les travaux dans les organes :





1^{er} rang d. g. à d. : Damien Humbert-Droz (vice-président de l'USP, représentant de la production végétale), Anne Challandes (vice-présidente de l'USP, présidente de l'USPF), Markus Ritter (président de l'USP), Alois Huber (vice-président de l'USP)
2^e rang d. g. à d. : Fritz Waldvogel (représentant des cantons AR/AI/GL/SH, président de la Chambre glaronnaise d'agriculture), Jeanette Zürcher-Egloff (vice-présidente de l'USPF), Maja Grunder (présidente de la Chambre thurgovienne d'agriculture)
3^e rang d. g. à d. : Willy Giroud (président de la Chambre valaisanne d'agriculture), Marc Brodbeck (président de la Chambre bâloise d'agriculture), Adrian Brügger (président d'AGRI Fribourg), Jakob Lütolf (président de la Fédération des paysans de Suisse centrale)
4^e rang d. g. à d. : Jürg Iseli (président de la Chambre bernoise d'agriculture), Andreas Bernhard (président de Suisseporcs), Jürg Bärtschi (représentant de la branche avicole), Ursin Gustin (représentant de la COJA), Markus Kretz (président de la Chambre lucernoise d'agriculture)

5^e rang d. g. à d. : Thomas Roffler (président de la Chambre grisonne d'agriculture), Peter Seiler (représentant du SAB et de la SSEA), Martin Haab (président de la Chambre zurichoise d'agriculture), Boris Beuret (président des PSL), Claude Baehler (président de Prométerre), Vincent Boillat (représentant des cantons JU/NE/GE), Hugo Abt (représentant des PSBB)

Absent : Sem Genini (secrétaire de la Chambre tessinoise d'agriculture),
Pierre-André Geiser (président du conseil d'administration de fenaco)

**Les membres de la
Chambre suisse d'agriculture :**



Premiers moments forts 2025



Conférence de presse de début d'année

Nous avons organisé notre traditionnelle conférence de presse de début d'année dans la ferme de Gabi et Beat Schürch à Kirchberg. L'accent a été mis sur les revenus dans l'agriculture suisse, où ils s'élèvent à 17 francs de l'heure en moyenne. Dans ce contexte, la famille Schürch a dévoilé sa comptabilité, ce qui a fourni aux médias une base concrète. L'intérêt a été très grand et la couverture médiatique majoritairement juste. Pour la première fois, nous avons réussi à nous frayer une place dans les nouvelles sur la première chaîne télévisée de toutes les régions linguistiques.

Nouveau magazine ZOOM

Le magazine ZOOM « Réalité de la vie et revenus dans l'agriculture », publié en début d'année, met en lumière la durabilité sociale et économique de l'agriculture suisse. Les revenus stagnent depuis deux ans et les différences entre les régions de plaine et de montagne s'accroissent. Cette tendance nécessite des mesures tant au niveau de la politique agricole que des exploitations. Il est essentiel que les prix à la production amortissent les coûts de production et les risques de culture. Parallèlement, les exploitations sont appelées à optimiser leurs structures de coûts.

Initiative pour la responsabilité environnementale

Avec près de 70% de non, la population votante a très clairement rejeté l'initiative sur la responsabilité environnementale. Cette dernière aurait affecté l'ensemble de l'économie suisse. Le texte de l'initiative abordant les sujets de la perte de biodiversité, de la consommation d'eau, de l'utilisation des sols et de l'apport d'azote et de phosphore, l'agriculture était directement visée. L'USP s'est donc engagée en faveur du non sur les réseaux sociaux et par des appels à la mobilisation dans la presse agricole.

Sensibilisation à la fertilité des sols

La campagne « Préserver les sols, assurer les récoltes », lancée par l'USP en collaboration avec les organisations de production végétale, les entrepreneurs de travaux agricoles, Technique Agricole Suisse et la BFH-HAFL, a débuté en mars. Dans ce contexte, www.preserver-les-sols.ch est une nouvelle ressource qui propose des recommandations pour une exploitation respectueuse des sols. La plateforme est régulièrement complétée par de courtes vidéos dans lesquelles des agriculteurs donnent des conseils pratiques. La diffusion des contenus se fait sur les réseaux sociaux.



ZOOM numérique « Renforcer la production végétale »

Un magazine ZOOM intitulé « Renforcer la production végétale » est élaboré en vue de la conférence de presse d'été. Il montre d'une part l'importance de la production végétale ainsi que son évolution. D'autre part, il met en lumière les défis actuels et recense différentes solutions. Dans ce contexte, l'USP s'est engagée politiquement en faveur de l'lv. pa. 22.441 « Une protection des plantes moderne, c'est possible ».



Calcul des coûts de revient

La connaissance des coûts de production spécifiques au secteur est un élément essentiel pour la négociation des prix. En collaboration avec Agroscope, l'USP a dressé un état des lieux des différents calculs des coûts de revient dans l'agriculture.



Révision de la formation agricole

L'ordonnance sur la formation ainsi que les plans de formation ont été élaborés pour la révision de la profession d'agropatricien-ne AFP. Les documents sont actuellement en consultation interne. La révision complète de la formation professionnelle supérieure a été lancée au premier trimestre avec une courte analyse du champ professionnel. L'étape suivante consiste à définir les profils de qualification pour les différents diplômes.

SwissSkills 2025

Les championnats nationaux des métiers SwissSkills auront lieu en septembre. Les métiers du champ professionnel de l'agriculture feront l'objet de concours et de démonstrations. Les préparatifs battent leur plein.



Simplification de digiFLUX

En raison de la crainte d'une surcharge de travail administratif, digiFLUX a été mis sous pression en ce qui concerne l'obligation de déclarer. Le Conseil des États a reconnu la nécessité d'agir et s'est prononcé, lors de la session de printemps, en faveur d'une simplification substantielle de cette obligation. Dans le domaine des nutriments, une solution pratique doit être élaborée en collaboration avec le secteur.

Train d'ordonnances agricoles 2025

Dans le train d'ordonnances agricoles 2025, l'ordonnance sur l'élevage a été révisée. Il est en outre proposé de fixer la contribution à des cultures particulières pour les betteraves sucrières à un montant de 2100 francs sans limitation dans le temps et d'augmenter les contributions pour les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères à 1500 francs. De même, un nouveau système de protection douanière pour le sucre est prévu. L'USP a mené une consultation interne auprès de ses organisations membres.



Vaccination des veaux

La commission permanente Production animale a adopté les dispositions sur la vaccination des veaux et a mis à jour les directives AQ. À quelques exceptions près, à partir du 1^{er} juillet 2025 et pour une phase pilote de trois ans, tous les veaux devront être vaccinés contre les maladies respiratoires infectieuses s'ils quittent l'exploitation de naissance avant l'âge de 57 jours. Toutes les organisations d'élevage bovin soutiennent cette approche. L'objectif est de garantir la bonne santé des animaux, de réduire le recours aux antibiotiques et, par conséquent, d'améliorer la rentabilité et les ventes.

Valoriser les performances en faveur du climat

Afin de mieux valoriser les prestations de l'agriculture suisse en faveur du climat, un échange a eu lieu avec des associations sectorielles et des labels. L'objectif est de faire reconnaître les mesures mises en œuvre et d'obtenir une indemnisation appropriée pour les prestations fournies.

**Vous pouvez suivre
notre actualité ici :**



Version en ligne et PDF



Contact

Union suisse des paysans

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg

Téléphone 056 462 51 11 | info@sbv-usp.ch

www.sbv-usp.ch

Rapport annuel 2024

Publication N° 251,

Supplément spécial « Agri », 9 mai 2025

ISSN 1661-8378